



## Autorisation Activités nautiques

Document à compléter et à placer dans votre Carnet de Voyage

Ce document concerne la pratique des activités nautiques qui peuvent être inscrites dans le cadre du programme du séjour.

Pour pratiquer ces activités il faut **obligatoirement passer un test de natation anti-panique** délivré sur rendez-vous, en piscine par un maître-nageur (voir ci-dessous).

Merci de joindre ce document à votre Carnet de Voyage.

### 🛡️ Autorisation parentale

Je soussigné·e Nom :

Prénom :

Responsable légal de l'enfant Nom :

Prénom :

l'autorise

ne l'autorise pas

à pratiquer la voile, la planche à voile, le canoë-kayak ou toute autre activité nautique.

À :

Le :

Signature :

### + Certificat médical | à remplir par votre médecin traitant

Je soussigné·e Nom :

Prénom :

Docteur·e en Médecine à :

certifie que l'enfant Nom :

Prénom :

est médicalement apte à pratiquer la voile, la planche à voile, le canoë-kayak ou toute autre activité nautique.

À :

Le :

Signature et cachet du médecin :



# Vive Demain !

Les PEP Alsace

8 rue Blaise Pascal - 68000 COLMAR

03 69 99 10 10 | colos@pepalsace.fr